



FICHE DE FONCTION  
**COORDONNATEUR MEDICAL TERRITORIAL (CMT)**  
de l'Observatoire Régional des Urgences Nouvelle-Aquitaine (ORU NA)

**Les Réseaux Territoriaux des Urgences (RTU)**

L'accueil coordonné des urgences dans le cadre d'un réseau local structuré sur le territoire répond à la circulaire du 13 février 2007 relative à la prise en charge des urgences.

**Réseaux des Urgences et ORU NA**

L'ORU NA assure la coordination des RTU de la région.

Les RTU ont pour missions de :

- Favoriser l'accès aux soins en fonction des pathologies,
- Assurer la continuité ou l'interdisciplinarité des prises en charges médicales des patients,
- Organiser la prise en charge des patients sur les territoires

L'ORU NA

- Sert de pivot dans les relations entre les réseaux territoriaux et les différents partenaires qu'ils soient institutionnels, médicaux ou promoteurs d'outils.
- Assure la collecte et le partage des informations et contrôle la qualité de celles-ci.
- Réalise une veille sur les outils qui pourraient être utilisés au niveau des différents territoires.
- Vérifie l'efficacité des différentes organisations et propose des recommandations.

Au sein de chaque RTU, il est mis en place un Comité de Pilotage permanent qui veille à la mise en œuvre des principes établis dans le cahier des charges opérationnel et dont les missions sont précisées au sein de chaque Convention Constitutive des réseaux territoriaux.

Au niveau de chaque COPIL, sera proposé par le Comité Restreint de l'ORU NA **un Coordonnateur Médical Territorial (CMT)** dont la présente fiche précise les fonctions, attributions, nomination.



## **Profil du Coordonnateur Médical Territorial**

Le Coordonnateur Médical Territorial est un représentant médical d'un établissement titulaire d'une activité de médecine d'urgences. Il peut s'agir d'un médecin en poste dans une structure d'urgence, d'un médecin chef d'une structure d'accueil des urgences, d'un médecin représentant le SAMU.

Un CMT d'un territoire disposant d'un CHU doit être en poste sur ce CHU.

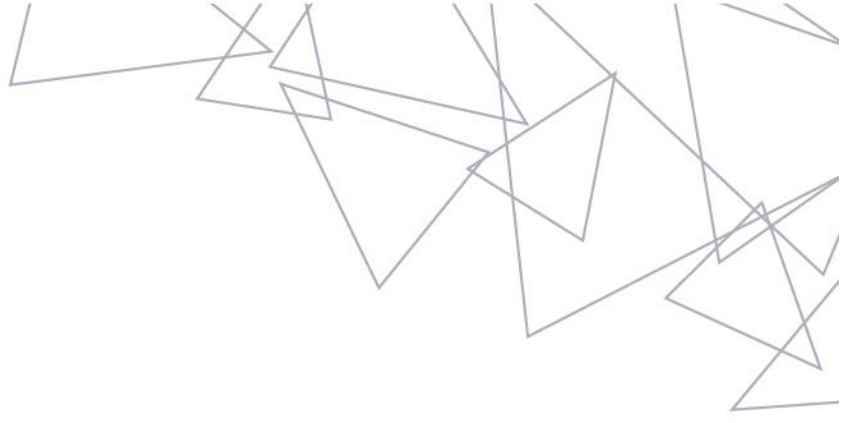
Ce médecin sera reconnu au niveau de l'Institution dont il dépend et du Territoire.

## **Désignation**

Nomination co-validée par le Comité de Pilotage du Réseau Territorial et par le Comité Restreint de l'ORU NA, sur proposition de l'ORU.

## **Rôle vis-à-vis de l'ORU**

- Aide à la conduite et à la mise en œuvre des projets de l'ORU en garantissant la cohérence métier
- Accompagne et articule les travaux dans le respect de la ligne de conduite fixée par l'ORU
- Assure une partie de la déclinaison opérationnelle de la stratégie globale que s'est fixée l'ORU
- Donne une compréhension des besoins entre tous les acteurs d'un même projet
- Valorise le dispositif ORU, permet d'optimiser son utilisation pour répondre à des problématiques métiers principalement des établissements de soins ou des institutionnels



## Missions générales du CMT

- **Animation du COFIL du RTU.** Il veille à son bon fonctionnement, c'est-à-dire à la régularité de ses réunions et à la continuité de ses travaux (minimum 1 réunion territoriale tous les 2 mois). Il définit l'ordre du jour des réunions après consultation des membres.
- **Analyse les tableaux de bord de l'ORU NA à l'échelon territorial.**
- **Données d'activité des structures d'urgences**
  - Contrôle l'exhaustivité de la remontée des données provenant des SU (RPU, PMSI UHCD, SAMU) et vérifie la fonctionnalité du processus de qualité des données validé par l'ORU.
- **Répertoire opérationnel des ressources (ROR)**
  - Suit le déploiement du ROR sur le territoire.
  - S'assure de la qualité et de l'exhaustivité des données.
  - Intègre le ROR dans la dynamique territoriale : actualisation de l'offre de soins du territoire, mise à jour selon la procédure régionale de la disponibilité en lits des établissements, qualité des données des SU dans le SRVA, remontée des indicateurs HET, analyse des tensions hospitalières et du reporting des établissements, vérifie l'efficacité de la PDES décrite.
- **Tensions hospitalières**
  - Accompagne les établissements dans la mise en place et la formalisation de leur plan Hôpital en tension. Il accompagne l'équipe hospitalière dans la détermination des seuils de veille, de pré tension et de tension, à partir des indicateurs HET mis en place par l'ORU.
  - A partir des indicateurs Hôpital en tension il met en place une organisation territoriale en partenariat avec le SAMU du territoire et la DD ARS.
  - Analyse les tensions hospitalières et propose des recommandations
- **Filières de soins**
  - Met en place les filières territoriales en partenariat avec les référents territoriaux, vérifie la formalisation, l'organisation, le suivi, l'analyse de la filière et des FEI, propose des mesures correctrices



- Participe aux réunions CMT Equipe ORU de l'ORU NA (fréquence : une fois par trimestre)
- Rend compte régulièrement à l'instance régionale des différents travaux du réseau territorial.
- Participe à l'élaboration du panorama ORU NA (ex : fiche de synthèse concernant son territoire).

### **Moyens**

L'équipe ORU NA est en soutien des missions du CMT :

- Le coordonnateur médical régional : animation des CMT, lien entre tutelles régionales, nationales, membres de l'ORU
- La CIE (Cellule informatique et évaluation) : élaboration de tableaux de bord, de bulletins d'activité, d'études spécifiques
- Equipe ROR : en charge du déploiement du ROR et de la rétroinformation du ROR (tableaux de bord, bulletins...)
- Equipe administrative : accompagnement administratif, logistique
- Coordonnateur animateur de réseau territorial : accompagnement administratif des CMT sur certains territoires. Positionnement à l'interface entre les instances de direction, les personnels médicaux, administratifs et techniques

### **Prise en charge**

- Mise à disposition du médecin par son établissement d'origine l'ORU NA (convention de mise à disposition).
- Prise en charge par l'ORU NA : limité au remboursement au titre de la rémunération versée par l'établissement de rattachement du médecin
  - Sur base de deux demi-journées par semaine pour les territoires avec CHU (Gironde, Limousin, Vienne, soit 0.2 ETP ou 20% de la rémunération)
  - Sur base d'une demi-journée par semaine (0.1 ETP ou 10% de la rémunération) pour les autres territoires

### **Rattachement fonctionnel**

Médecin Coordonnateur Régional de l'ORU NA